

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Service de l'Eau,
de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau Politique et
Police de l'Eau

N° Référence : RF/FM N° 456
Vos références :
Pièces jointes :

Affaire suivie par : **Raymond FATOUX**

raymond.fatoux@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 88 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : **dossier de déclaration** instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : Lotissement « Champ Margot »

Dossier n° **60-2016-00021**

Lettre d'accord avant échéance

Beauvais, le 10 mai 2016

OPAC DE L'OISE

9 avenue du Beauvaisis
BP 80616
60016 BEAUVAIS

Monsieur,

Vous avez déposé le 4 avril 2016 un dossier de déclaration concernant :

**La gestion des eaux pluviales du futur lotissement « Champ Margot » sur la
commune de Saint Sauveur**

dossier enregistré sous le numéro : **60-2016-00021**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Une copie du récépissé et de ce courrier seront affichés à la mairie de la commune où doit être réalisée l'opération pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site Internet Départemental de l'Etat durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable de la Cellule
Police de l'Eau**



Thomas LANDORIQUE